

# COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

## TARIF DU SERVICE COMMUNAL DES EAUX



<u>Taxe de raccordement</u>	voir art. 42 et 43 du Règlement de distribution d'eau du 12 mars 2003.
<u>Abonnement annuel</u>	par prise sur la conduite principale ou par logement, <b>Fr. 220.--</b> , non compris l'eau et la location du compteur.
<u>Consommation</u>	Fr. 0.40 le m <sup>3</sup>
<u>Location des compteurs</u>	
¾ p.	Fr. 20.-- par année
1 p. à 1 ¼ p.	Fr. 30.-- par année
1 ½ p.	Fr. 40.-- par année
2 p.	Fr. 50.-- par année

Ces montants s'entendent TVA non comprise.

Le Sépey, le 08 avril 2003

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic :

Le Secrétaire :

Annie **OGUEY**

André **VON ARX**

Ce tarif annule celui du 21 janvier 1993